Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260921-lmc1550107-DE-1-1
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Publication électronique le : 5 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

RD 127 À DESVRES - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL À DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION

(N°2026-320)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-13 et L.3213-1 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1212-1, L.3112-1 et L.3221-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu l'avis du Domaine de la valeur vénale n°2026-62268-03330 en date du 21/04/2026 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 4ème commission « Équipement et Développement des Territoires » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

Le transfert de propriété, sans déclassement préalable, en vertu de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au profit de commune de Desvres, et moyennant le prix de 1 125,00 €, d'un terrain d'une surface d'environ 750 m² (à parfaire après arpentage du géomètre), dépendant du domaine public routier départemental (RD 127) situé sur la commune de Desvres, conformément aux plans annexés et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte de transfert de propriété en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à en percevoir le prix y figurant.

Article 3 :

La recette perçue en application de l'article 1 de la présente délibération est affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement - Recette	C04-843G01	775//943	Acquisitions foncières	1 125,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Plan de situation

Commune: DESVRES RD 127
projet d'extension de la station d'épuration

partie de DP à transférer





Département du PAS-DE-CALAIS

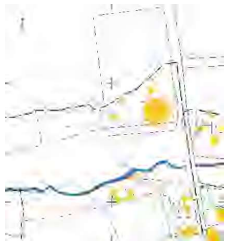
Commune de DESVRES

Rue Jean JAURES
Cadastre : Section AC - Numéro(s) 512 - 514

PLAN TOPOGRAPHIQUE

ECHELLE D'ORIGINE : 1/250

(Lors d'une édition par vos soins, attention de vérifier la correspondance entre échelle d'origine et échelle d'édition.)



Dossier : BO-458-2025
Date du plan : 18/11/2025
Date du levé : 06/11/2025
Système planimétrique : Lambert CC50
Système altimétrique : NGF IGN 69

Dessiné par : TD
Vérifié par : SM

Suivi des modifications

N.	Date	Création du document

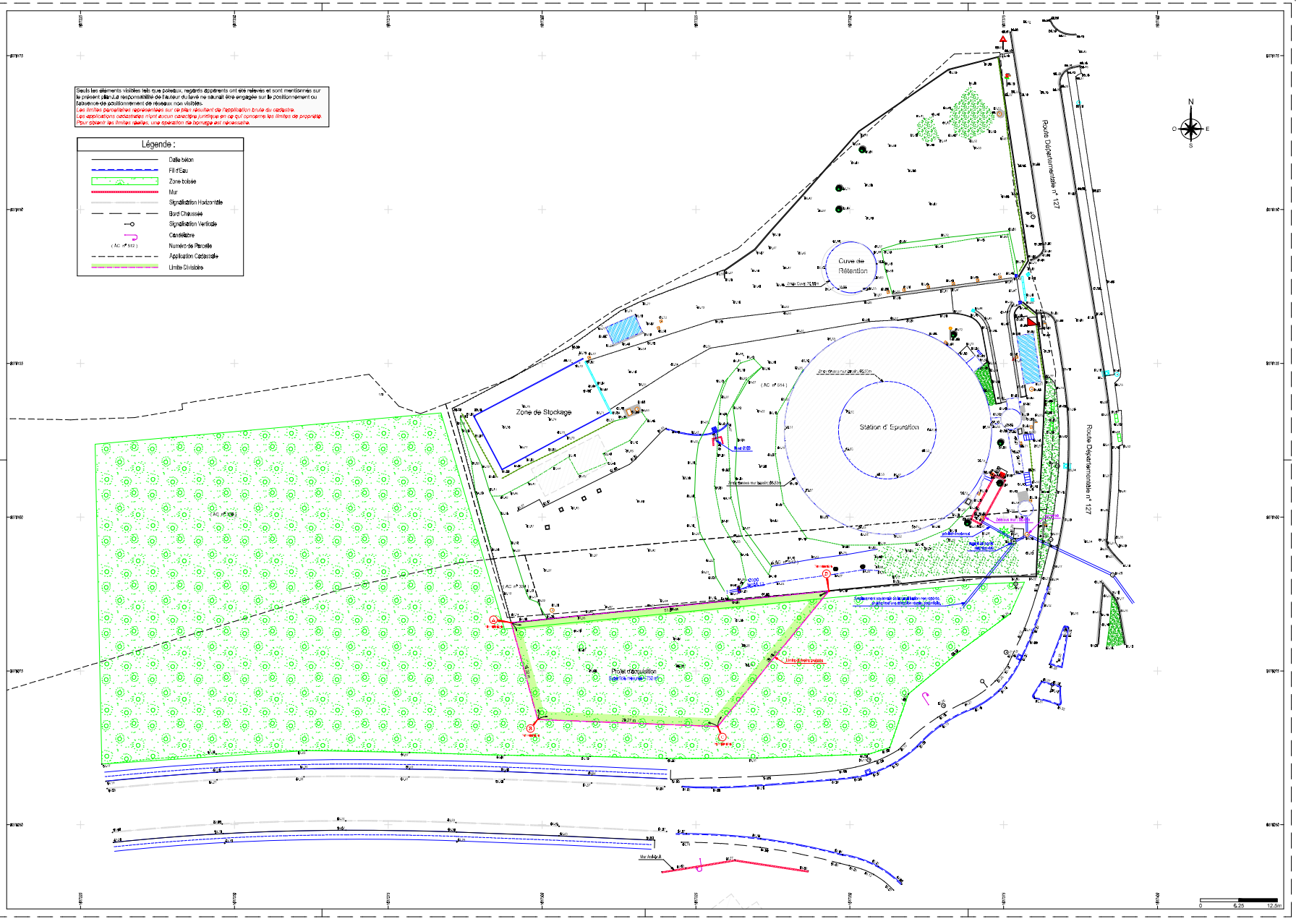
LATITUDES
GÉOMÈTRES EXPERTS
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cabinet de géomètres-experts
Rue Jean Mermoz - Zone d'activités
62231 CALAIS-COQUELLES
Tél. 03 21 96 96 96
Mail : contact@latitudes.eu

Seuls les éléments visibles tels que poteaux, regards apparents ont été relevés et sont mentionnés sur le présent plan. La responsabilité de l'auteur du levé ne saurait être engagée sur le positionnement ou l'absence de positionnement de réseaux non visibles.
Les limites parcellaires représentées sur ce plan résultent de l'application brute du cadastre.
Les applications cadastrales n'ont aucun caractère juridique en ce qui concerne les limites de propriété.
Pour obtenir les limites réelles, une opération de bornage est nécessaire.

Légende :

- Dalle béton
- Fil d'Eau
- Zone boisée
- Mur
- Signalisation Horizontale
- Bord Chaussée
- Signalisation Verticale
- Candélabre
- (AC n° 512) Numéro de Parcelle
- Application Cadastrale
- Limite Divisoire



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°32

Territoire(s): Boulonnais
Canton(s): DESVRES
EPCI(s): C. de Com. Desvres Samer

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

RD 127 À DESVRES - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL À DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION

La commune de Desvres a sollicité le Département pour l'acquisition d'un terrain d'environ 750 m², limitrophe de la station d'épuration (édifiée sur les parcelles cadastrées AC 512, 514 et 334), et nécessaire à la construction d'un bassin de stockage et restitution des eaux usées.

En effet, au droit de cette propriété communale située le long de la RD 127, subsiste une surlargeur de voirie. Une partie de ce surplus non cadastré s'avère inutile aux besoins de la voirie départementale et peut être détachée et transférée à la commune dans son domaine public dans le cadre de son projet d'extension de station d'épuration.

La Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais, gestionnaire de cette voirie, a donné un avis favorable à ce transfert de propriété.

Ce transfert de propriété, de domaine public routier départemental à domaine public communal sans déclassement préalable, peut s'opérer selon les dispositions de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. S'agissant d'une cession de domaine public entre deux collectivités publiques, le terrain susvisé est destiné à demeurer en domaine public.

Le pôle d'évaluation domaniale, dans son avis en date du 21 avril 2026 (référence 2026-62268-03330), a fixé la valeur vénale de ce terrain en nature d'espaces enherbés partiellement végétalisés à 1 125,00 € soit 1,50 € le mètre carré. Le Conseil Municipal de Desvres a ainsi délibéré favorablement pour l'acquisition de cette propriété départementale à ce même prix lors de sa séance du 22 juin 2026.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de décider le transfert de propriété, sans déclassement préalable, en vertu de l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, au profit de commune de Desvres, et moyennant le prix de 1 125,00 €, d'un terrain d'une surface d'environ 750 m² (à parfaire après arpentage du géomètre), dépendant du domaine public routier départemental (RD 127) situé sur la commune de Desvres, conformément aux plans annexés et selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte de transfert de propriété en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à en percevoir le prix y figurant.

La recette sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement - Recette	C04-843G01	775//943	Acquisitions foncières	0.00	1 125.00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY